

**Direction Départementale des territoires et de la Mer de la Vendée**

Service Risques, Crise et Éducation routière  
Unité Risques/Prévention et Information

Dossier suivi par : Anaëlle JOUBERT  
Email : [anaelle.joubert@vendee.gouv.fr](mailto:anaelle.joubert@vendee.gouv.fr)  
Tel : 02 51 44 33 55

Copie à :

Antea Group : J.BERTHELOT  
TACT : A.BENASSI, D.SIMON et T.MUSELIER

Ref:  
21804227

Init:  
FABG

Date:  
31/07/2024

**Objet – Révision du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur les communes du territoire de l'île de Noirmoutier**

**Compte-rendu de la réunion de Comité de Pilotage (COFIL) de rendu de phase 1 – Diagnostic – 16 avril 2024**

Suite à la réunion du Comité de Pilotage (COFIL) qui s'est tenue à la Communauté de Commune le 16 avril 2024 pour le rendu de la phase 1 du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) sur les communes du territoire de l'île de Noirmoutier, vous trouverez ci-après le compte-rendu des échanges.

L'objectif de ce COFIL était de parcourir les points qui avaient été modifiés dans le rapport provisoire de phase 1, suite aux COTECHS des 5 et 6 octobre 2023 et à la prise en compte des remarques et informations des différents acteurs consultés.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Mots introductifs
- Rappel du cadre du COFIL
- Présentation de l'évolution des résultats de phase 1, par thématiques
- Temps d'échanges

Le sous-préfet des Sables d'Olonne et le président de Communauté de communes de Noirmoutier (CCIN) introduisent la séance. L'objectif de la séance est de s'assurer du bon partage de l'information

quant à l'avancée et les rendus de l'étude. Il est rappelé qu'il existe déjà un PPRL (2015) et que le principe de révision a été acté dès 2018 par le préfet avec des exigences de prise en compte du changement climatique, de la stratégie locale de gestion des risques inondation (SLRGI) et de l'évolution de la réglementation (décret/arrêté aléa débordement des cours d'eau et submersion de 2019).

Le président de la CCIN indique que pour cette étude, la CCIN partage sa connaissance fine du territoire avec les services de l'Etat. La CCIN a une volonté d'avancer dans des plans inter-risques et d'assurer la cohérence PPRL et PLUi, à mettre également en lien avec la loi Climat et Résilience. Il est à noter que l'inscription des communes de l'île dans la « liste des communes impactées par le recul du trait de côte » a fait l'objet la semaine précédente d'une délibération à la CCIN.

Après un tour de table de présentation (voir liste d'émergence ci-jointe), la parole est donnée au groupement de bureau d'études DHI (mandataire)/Antea group/TACT pour le déroulement de la présentation ci-jointe.

Cette présentation, ainsi que la session de questions/réponses qui a suivi, a soulevé les interrogations et échanges suivants, par thématique :

**Présentation du site :**

Cette partie ne soulève pas de question.

**Dynamiques hydro-sédimentaires**

Le CCIN précise qu'une thèse est en cours sur le sujet de l'évolution du trait de côte (érosion/accrétion) le long du littoral de Noirmoutier, avec établissement d'une cartographie associée.

**Évènements historiques :**

Cette partie ne soulève pas de question.

**Aléa feu de forêt :**

Cette partie ne soulève pas de question.

**Phénomènes météorologiques et marins :**

Le recensement des événements tempétueux a fait l'objet d'une mise à jour pour intégrer notamment les tempêtes de l'hiver 2023-2024. Xynthia reste l'évènement de référence.

Les questions suivantes ont été posées :

**Question : un seul scénario est retenu pour le PPRL ?**

**Réponses apportées par le groupement :**

- Pour la caractérisation des aléas du PPRL, Xynthia reste effectivement l'évènement météorologique retenu. Ce sera l'évènement de référence, avec un niveau marin retenu à 4.2mIGN69 ;
- Des simulations complémentaires seront réalisées pour la connaissance du risque de submersion ;
- Les valeurs de changement climatique (+20cm de prise en compte immédiate et surélévation a minima de +60cm à l'échéance 100 ans, plus raisonnablement, selon l'état de l'art scientifique actuel, +1.0m serait à considérer) sont appliquées en plus de cette valeur de 4.2mIGN69.

**Question : Vous retenez votre modélisation plus que celle du SHOM ? Est-ce que vous simulez l'orientation de la houle ?**

**Réponses apportées par le groupement :**

- Les analyses des tempêtes et niveaux d'eau extrêmes basées sur les modélisations générales amènent finalement à la même conclusion que l'analyse des extrêmes du SHOM : Xynthia reste l'évènement de référence car d'intensité supérieure à l'évènement centennal.

- Pour les simulations PPRL, des modélisations spécifiques à l'échelle de l'île sont menées pour l'évènement Xynthia, permettant de connaître sa dynamique le long du littoral (évolution spatiale et temporelle du niveau d'eau et des houles)
- Les données de houle sont intégrées, notamment sur la partie franchissement.

Question : Il est noté la faible différence entre l'évènement décennal et l'évènement centennal.

Réponses apportées par le groupement :

- Effectivement, la courbe d'extrapolation des niveaux extrêmes donne une différence d'une vingtaine de centimètres.

Précisions apportées par la DDTM :

- les questions techniques, notamment sur les modélisations et sur l'évènement de référence, seront développées en COTECH de méthodologie en phase 2 « aléas ». De même, en ce qui concerne la prise en compte du changement climatique, suivant le décret 2019, un débat pourra avoir lieu sur la surélévation à 100 ans. +60cm est une valeur à minima, plus raisonnablement, selon l'état de l'art scientifique actuel, +1.0m serait à considérer.

### **Système d'endiguement :**

Précisions apportées par la DDTM :

- la CCIN est engagée dans un travail au niveau du trait de côte, avec intégration dans le PLUi. Si cette stratégie est engagée, un dialogue est à prévoir pour évaluer les impacts sur le PPRL.

Remarque : il est indiqué que le système d'endiguement est « moyennement satisfaisant ».

Réponses apportées par le groupement :

- C'est un élément factuel provenant du diagnostic du système d'endiguement effectué lors de l'Etude de Danger que la CCIN a fait réaliser. Ce n'est pas un avis émis par le groupement.

### **Fonctionnement hydraulique de l'île :**

Remarque : Il est mentionné à propos du rapport :

- Une confusion entre les termes « écluse » et « étiers » ;
- Des imprécisions sur la gestion de l'eau par les Sauniers dans les marais et l'évacuation des eaux pluviales. En effet, il convient de mentionner que des systèmes de trop plein permettent de gérer les excès d'eaux pluviales depuis les marais vers les étiers. De plus, les écluses sont ouvertes tout l'hiver pour en permettre l'évacuation de ces eaux pluviales depuis les étiers.
- Qu'il y aurait des indications d'inondation des marais par les pluies : « de mémoire d'anciens, on ne connaît pas cela ».

Réponses apportées par le groupement :

- Les deux premiers points seront revus et corrigés dans le rapport.
- Pour le dernier point d'inondation des marais par les pluies, les formulations dans le rapport pourront être reprises pour éviter tout problème d'interprétation.

Question : des interrogations sont émises sur la prise en compte des phénomènes d'infiltration et d'orages et inondations associées. De plus, il n'est pas fait mention des bassins de rétention.

Réponse :

- Ce point méthodologique sera abordé et affiné en début de phase 2 « aléas ».

Précisions apportées par la DDTM :

- Le ruissellement est plus ou moins rapide selon les pentes.
- Un PPRL vise une approche sécuritaire : une discussion sur la méthodologie à conduire pourra être menée lors du COTECH de démarrage de phase 2, mais on peut considérer en principe de base que les bassins de rétention sont saturés (comme cela a été le cas en 2023). C'est une hypothèse classique en fluvial. En effet, les capacités de rétention sont plutôt prévues pour des événements décennaux alors que l'on considère des événements centennaux ou supérieurs pour des PPR.

**Analyse de la Gouvernance :**

Cette partie ne soulève pas de question.

**Étapes à venir :**

L'intégration dans le rapport des remarques émises lors de ce COPIL marquera la fin de la phase 1.

Questions relatives à la prise en compte des nouvelles informations sur l'aléa submersion qui seront apportées lors ou à l'issue de la phase 2 :

- La nouvelle connaissance s'appliquera-t-elle dès le COTECH ?
- Quel sera l'impact sur les instructions des permis de construire ?
- Les cartes d'aléa seront-elles rendues publiques ?
- Quand la donnée sera-t-elle officielle

**Réponses apportées par la DDTM :**

- Un premier niveau de connaissance sera obtenu lors de cette phase. La publication de cette donnée sera réalisée à l'issue du COTECH, d'ici fin 2024, à destination des maires et services.
- Un dialogue collectivités (service urbanisme) /DDTM pourra être mené après cette première livraison en ce qui concerne la prise en compte de ces nouvelles informations pour les instructions et les problématiques de recours potentiels. Point de vigilance : ne pas ouvrir à l'urbanisation des zones qui sont potentiellement exposées à un aléa fort de submersion.
- A noter que l'ancien PPRL est toujours d'actualité tant que le nouveau n'est pas officiel.
- Les cartes seront rendues publiques à terme.
- La DDTM sera là pour accompagner, tout au long de la mise en place du PPRL et ensuite.

L'objet étant épuisé, la séance est levée.

Annexes : Liste d'émergence et présentation support PPT de présentation.

Le sous-préfet des Sables d'Olonne



Jean-Pierre BALCOU